



Fuite d'eau après compteur

Par Visiteur

Bonjour !

La Régie municipale de l'eau qui gère un réseau globalement vétuste, nous a envoyé une facture de 1500 ? de consommation d'eau, environ 10 fois supérieure à notre moyenne.

Nous avons fait une lettre recommandée de contestation.

Pas de répons écrite mais seulement une explication orale de la Régie qui nous dit: "Nous avons constaté une grande consommation d'eau et une fuite après compteur et avons donc fait le nécessaire pour réparer" (nous, nous n'avons rien constaté !).

Relancés plusieurs mois après par le Trésor Public (centre de paiement) nous l'avons informé de vive voix (accusé de lettre recommandée à l'appui) que nous n'avons jamais eu de réponse de la Régie. Le Trésor a alors classé momentanément en litige notre impayé.

Nous venons de recevoir de la Régie une offre de compromis à 530 ?. Entre temps nous avons entendu qu'il y avait de nombreux litiges identiques à celui ci dans le village depuis quelques mois.

Faut il payer, refuser, transiger à nouveau, demander d'autres explications ?

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour,

Afin de répondre au mieux à votre question, je souhaiterais obtenir de informations complémentaires .
Sur quelle explication s'est appuyée la régie pour vous proposer cette nouvelle somme?

Cordialement

Par Visiteur

L'offre "finale" nous a été faite par la Régie oralement de la manière "à peu près" suivante: "Finalement, seriez vous d'accord pour une facturation de 680 ? (on ne vous facturerait pas les taxes d'assainissement, et vous avez déjà payé 150 ? => notre conso habituelle) ? Si vous n'êtes pas d'accord, de toute façon on prouvera qu'il y avait bien une fuite après compteur... mais il est vrai que dorénavant nous n'intervenons plus spontanément et envoyons une lettre recommandée avant toute intervention, tant pis si ça coule...

Cordialement

Par Visiteur

Bonsoir Monsieur,

Je pense que dans votre intérêt vous devriez accepter la dernière proposition de la régie.

Tout d'abord parce qu'une action en justice serait longue et couteuse et que rien ne garantie que vous gagnerez. Que si effectivement il y avait une fuite après compteur, donc chez vous, vous êtes redevable de l'eau "perdue" et enfin que le montant proposé semble raisonnable au vue de votre litige.

Cordialement

Par Visiteur

Merci !

Par Visiteur

Merci à vous d'avoir fait appel à nous.
Au plaisir de vous aider à nouveau.